

SOMMAIRE
NOMINATION.

/-) N° 223 /PCM/MI.

/E /-) REMIER /)) MINISTRE

VU la Loi N°59/3. du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi N°59/16 ALD. du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

/) E C R E T E

---:---:---:---:---:---

/) ARTICLE 1°.-Monsieur ADOTEVI Innocent, de retour de stage à l'Institut des Hautes Etudes Administratives, est nommé Commandant de Cercle d'Abomey-Calavi en remplacement de Monsieur Antoine SADELER qui en assurait l'intérim.-

/-) ARTICLE 2°.-Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

PORTO-NOVO, LE 19 AOUT 1960


H. MAGA.

AMPLIATIONS

CHRONO.....	I	F.P.....	3
J.O.R.D.....	I	S.G.C.M.....	4
M.I.....	5	D.P.....	3
P.C.M.....	15		
INFO-RADIO.....	2		
C.F.....	I		
C.D.....	I		
M.F.....	5		
S.F.....	5		
TRESOR.....	I		
CERCLE ABOMEY-			
CALAVI.....	I		
INTERESSE.....	I		

.....
.....